17

No. 55.

CIRCULAIRE

DE

MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL

Au Clergé de son Diocèse.

Condamnation de la brochure "*La source du mal de l'époque au Canada, par un Catholique.*"

EVECHÉ DE MONTRÉAL, 20 Janvier 1884.

Mes chers Collaborateurs,

Qui vos spernit, me spernit, qui vos audit, me audit, disait Notre Seigneur, en s'adressant à ses Apôtres. Les Apôtres, c'était l'autorité, que Dieu établissait dans son Eglise, autorité, qui, de droit divin, est passée aux successeurs des premiers fondateurs de la société chrétienne ; et ces redoutables paroles du Sauveur, cette condamnation qu'il lance contre ceux qui méprisent l'autorité, seront toujours applicables à toutes les époques ; alors, comme aujourd'hui, elles tombent de tout leur poids sur la tête des coupables, qui, poussés par l'orgueil, l'amour passionnée de leurs propres opinions, la pertinacité dans leurs erreurs, s'érigent en docteurs contre l'autorité, la bafouent, l'insultent et fournissent par là des armes impies pour jeter le ridicule sur les Ministres de Dieu.

Hélas ! mes chers Collaborateurs, c'est la douleur dans l'âme que je me sens aujourd'hui dans l'obligation d'élever la voix et de protester contre un libelle diffamatoire, qui vient de paraître au jour. Je me trompe ; ce pamphlet haîneux et suant la vengeance dans toutes ses pages, a montré la tête dans le courant de septembre ou octobre dernier ; mais l'auteur, sentant sans doute que son œuvre était une œuvre de ténèbres, le retira de la circulation. Plut au ciel qu'il fût toujours resté caché ! Il n'eût pas pesé autant sur la conscience de celui qui s'est permis une telle élucubration ; sa responsabilité eût été moins grande ; sa honte moins publique.

Mais, poussé je ne sais par quel instinct mauvais, l'auteur ou les auteurs de cet écrit anonyme ne craignent pas de le produire maintenant au jour et de le faire vendre furtivement, en ce moment où la présence d'un Commissaire Apostolique semble devoir imposer aux moins sages la bonne idée de cacher les hontes, de dissimuler les vengeances qui grondent au fond de leurs âmes.

La source du mal de l'époque au Canada est une œuvre malsaine, où l'auteur, guidé par des idées préconçues et obéissant à l'impulsion de la vengeance, arrange les faits à sa guise, leur donne la couleur et la tournure qui vont le mieux à son système faux et erronné. Et encore si le libelliste s'était contenté de dénaturer les faits, l'histoire aurait pu lui répondre ; mais les personnes les plus haut placées, les Congrégations Romaines, les représentants du St. Siège, les Evêques, etc., sur tous il déverse sa bile ; des épithètes grossières leur sont adressées ; des intentions mauvaises, que l'on ne supposerait même pas chez des *hommes d'honneur*, sont prêtées par le diffamateur à des ministres de Dieu, à ceux qui portent sur leurs épaules,

avec l'autorité, la responsabilité la plus grande devant Dieu. Tous, le libelliste les accuse soit d'ineptie ou d'ignorance, soit de mauvaise foi ou de mensonge, soit d'aveuglement ou de parti pris.

Et l'auteur se nomme *Un Catholique!* Un Catholique! celui-là, qui insulte ce que le catéchisme a appris aux moindres enfants à respecter et à vénérer? Un Catholique, celui-là, qui suppose les intentions les plus perverses, les desseins les plus coupables chez ceux que la Providence a préposés au gouvernement de l'Eglise de Dieu?

Non, ce n'est pas un catholique, ou, si c'en est un, il s'abuse étrangement, il est aveugle ou il a été pris d'un de ces orgueils, qui ont leur châtiment dans l'aberration de l'esprit.

De toute nécessité, il faut donc que cette œuvre disparaisse d'entre vous.

En conséquence, je règle ce qui suit :

1. Tous ceux d'entre vous qui auraient en leur possession le pamphlet intitulé : *La source du mal de l'époque au Canada, par un Catholique*, devront, à la réception de la présente Circulaire et dans les vint-quatre heures qui suivront, le brûler, sous peine de suspense *ipso facto*.

2. Les personnes laïques devront regarder cette brochure comme livre défendu ; conséquemment ils ne pourront la garder en leur possession, mais ils la brûleront, sous peine de cas réservé spécialement à l'Evêque et à son Grand Vicaire.

3. Les Curés liront cette Circulaire, au prône, sans commentaires, sans toutefois donner connaissance du paragraphe (1o) premier du dispositif, passant aussi sous silence les réflexions qui suivent ce même dispositif.

4. Enfin, en vertu de la VIe règle de l'Index, je

condamne cette brochure comme livre défendu, et conséquemment enjoins au clergé et à tous les fidèles de mon diocèse de la considérer comme tel.

Prions, mes chers Collaborateurs, prions, dans le silence du sanctuaire et à l'autel du Dieu de paix et d'amour, pour la conversion de ces âmes insoumises, qui ne veulent pas se plier au joug de l'obéissance et du devoir, qui, remplies d'une confiance sans bornes en leurs propres lumières, font pourtant des chutes si lourdes et si désastreuses pour elles-mêmes et pour le prochain. Prions Dieu que ces voix n'aient pas d'échos dans les cœurs des fidèles, et qu'elles n'entraînent personne dans la défection et la rébellion.

Mettons en garde, d'une manière prudente, cependant, les fidèles confiés à nos soins, contre ces ouvrages acrimonieux, qui ne peuvent produire que de mauvais résultats—et pour les fidèles et pour Nous, en faisant baisser le respect dû aux ministres de Dieu, et en faisant perdre à ceux-ci la confiance, qu'ils ont su inspirer jusqu'à ce jour aux bons catholiques de notre pays.

Si nous n'allions pas accomplir ce devoir, nous en serions les premières victimes. Les âmes se perdraient, et non seulement notre ministère serait presque infécond, mais encore nous serions relégués dans l'ombre (comme c'est le cas pour d'autres pays,) parce que le peuple, accoutumé à ne plus respecter ses prêtres, finit par les regarder sinon comme des ennemis, au moins comme des êtres inutiles.

Parce, Domine, parce populo tuo ; ne in æternum irascaris nobis.

Je suis bien sincèrement,
Mes chers Collaborateurs,
Votre tout dévoué serviteur,
† EDOUARD CHS, Ev. de Montréal.